

LE FESTIVAL DE L'HUMOUR A TROUVÉ LA SOLUTION À VOTRE PROBLÈME DE RÉDUCTION D'IMPÔTS

En versant un don à l'association Festival de l'humour, vous aurez plusieurs avantages:

- Vous serez défiscalisé jusqu'à 66% (Particulier),
- Vous bénéficierez d'une contrepartie offerte par le Festival (renseignez-vous auprès de l'équipe du Festival)

Exemple pour le versement d'un don d'un particulier :



120,00 €

- 79,20 € - 30,00 € =

10,80 €

240,00 €

- 158,40 € - 60,00 € =

21,60 €

D'autres montants sont envisageables, nous consulter.

La loi du 1er Août 2003 relative au mécénat culturel vous permet d'être vous-même acteur du spectacle vivant. Pour tout don de soutien que vous ferez au festival de l'humour de Cossé-le-VIVIEN, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale du montant de votre engagement dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, je soutiens le Festival de l'Humour

Et fais un don de € par chèque à l'ordre :
Festival de l'humour de Cossé-le-Vivien

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal. : Ville :

Tél. : Email :

COUPON RÉPONSE À RENVOYER À :

Festival de l'humour BP 52 53230 Cossé-le-Vivien